



TOAC NATATION **CHARTRE COMPÉTITEURS** **ADULTES**



A partir de 20 ans (licenciés FFN) ou de 20 ans (licenciés FFH), deux questions se posent :

- Comment pratiquer sa passion dans la bonne humeur et la convivialité tout en conservant l'esprit d'équipe et le désir de performances?
- Je ne souhaite pas particulièrement faire de compétitions (même si ponctuellement je suis prêt à mouiller le maillot) mais je souhaite pratiquer une activité sportive régulière, comment faire?

Le TOAC Natation a les réponses. Dans le premier cas, venez rejoindre les groupes Adultes entraînement, Handisport compétition, Pré-Master & Master (selon les niveaux et les objectifs sportifs) et ainsi défier les anciens champions de la Natation Sportive dans un contexte agréable loin du stress des compétitions élites. Autour d'entraîneurs de qualité, venez parfaire votre technique de nage, prendre quelques conseils mais surtout vous détendre après une longue et dure journée de travail.

Actuellement, le TOAC Natation se classe parmi l'élite de la Natation Française Handisport et Maîtres, nous sommes plus motivés que jamais. Fort de notre expérience au plus haut, vous pourrez compter sur un groupe solidaire, joyeux où s'entraîner dur ne devient plus une corvée...

Pourquoi une charte?

Ces dernières années, succès et renommée aidant, le groupe Handisport compétition et Maîtres du TOAC Natation se sont considérablement agrandi. Or, l'organisation qui était possible pour un petit nombre de pratiquant ne l'est plus forcément de la même manière aujourd'hui. C'est pour permettre de conserver la « qualité de service », la convivialité au sein des groupes ainsi que toutes les valeurs que nous véhiculons que cette charte est nécessaire. Elle n'est en aucun cas un ensemble de mesures restrictives et tiennent plus du bon sens pour coordonner les efforts de l'équipe organisationnelle.

En adhérant à la section natation du Toulouse Olympique Aéronautique Club (TOAC), les personnes des sections, Handisport compétition, Pré-Masters, Masters et Adultes Entraînement s'engagent à respecter la Charte des Compétiteurs Adultes du TOAC de façon tacite lors de leur adhésion.

1. Généralités

- La bonne humeur, l'esprit d'équipe, la convivialité et le plaisir de nager forment les "Maîtres" mots de notre section.
- Est considéré comme, Pré-Masters, Masters ou Adultes Entraînement, tout nageur(ses) ayant au moins 20 ans révolus au cours de l'année (pour l'année civile 2016, nageuses et nageurs né(e)s en 1996 et avant) et participants à des compétitions Maîtres auxquelles le règlement lui donne accès (et déclarées en tant que telles sur extranat.fr).
- Est considéré comme nageur adulte Handisport Compétition, tout nageur licencié de la FFH ayant au moins 20 ans révolus au cours de l'année sportive.
- Les nageurs, quel que soit leur groupe d'entraînement, se doivent d'avoir pris une adhésion au tarif Compétiteur de la saison en cours.

2. Compétitions et engagements

a. Les devoirs du nageur

- L'adhésion en section Pré-Masters & Masters est conditionnée par la validation de l'équipe des entraîneurs en charge de ces groupes. Ceci a pour but d'homogénéiser le niveau au sein des groupes pour permettre un entraînement de qualité et d'avoir la même assiduité et les mêmes objectifs sportifs.
- Pour s'inscrire en Handisport compétition, l'entraîneur est seul décideur de la capacité du nageur à soutenir des entraînements intensifs et d'avoir une représentativité pour le club au niveau national.
- Pour chaque compétition individuelle, chaque nageur handisport, Pré-Masters & Masters est libre de ses engagements. Chacun doit donc préciser à l'entraîneur ou au responsable de la section qui coordonnera les engagements avec l'entraîneur, les courses auxquelles il souhaite prendre part et peut, pour les courses où il n'a pas de performances, spécifier son temps d'engagement (sinon, l'entraîneur le déterminera pour lui). Une concertation avec l'entraîneur est bien évidemment possible. Il précisera également sa disponibilité pour les relais : en fonction de l'intérêt du club, l'entraîneur est responsable de la composition des relais.
- Pour les Interclubs Maîtres et/ou toutes catégories, les engagements seront également établis dans l'intérêt du club par les entraîneurs et le directeur sportif. Les nageurs ont obligation de répondre positivement aux convocations du club et devront confirmer leur participation. S'ils ne sont pas disponibles, ils ont jusqu'à la sixième semaine précédant la compétition pour le signaler par mail au club, en justifiant cette absence. Passé ce délai, un refus sans motif valable serait préjudiciable autant pour le club que pour le nageur qui verrait sur décision du bureau soit ses futurs engagements en compétition restreints, soit ses remboursements sur déplacements et nuitées restreints. En effet, les Interclubs permettent au club de rayonner au niveau national et constituent la compétition par équipe par excellence.

- Pour les compétitions à domicile (Grand Toulouse) et dans la mesure où les frais engagés par le club concordent avec le budget, les nageurs "Adultes Entraînement" à jour de cotisation au « tarif compétiteurs » sont les bienvenus sans accord préalable du bureau. Ils devront néanmoins remplir les mêmes conditions définies ci-dessus lors de la demande d'engagement. Pour des compétitions à l'extérieur du Grand Toulouse, un accord préalable d'un membre du bureau en concertation avec l'entraîneur est nécessaire.
- Tout engagement ou demande de participation à une compétition arrivée après la date limite annoncée ne sera pas pris en compte. A cet effet, devant l'effectif du groupe, il est parfois demandé à chacun de préciser plusieurs mois à l'avance la participation ou non à une compétition (Championnats de France). Cet état de fait est nécessaire lors de la réservation d'hébergements et la composition d'équipes lors de compétitions interclubs. Des réponses tardives peuvent le plus souvent mettre en difficulté la gestion de cette organisation; aussi, chacun doit prendre ses responsabilités afin de définir au plus vite ses dispositions.
- Déclarer forfait pour une épreuve ou pour une compétition coûte de l'argent au club. Les frais engendrés par un forfait sans raison valable justifiée (hors raisons de santé par exemple), ou frais d'engagement, peuvent être, sur la demande du Bureau, à la charge du nageur forfait. Il est bon de rappeler qu'il s'agit d'un article du règlement intérieur du TOAC Natation (Article 3 Chapitre 7).
- En compétition, le nageur doit porter les couleurs (bleu et blanc) du club à travers les tee-shirts, bonnets, vestes, survêtement.... Pour la représentativité du club et vis-à-vis de notre sponsor, le nageur se doit d'accéder au podium avec les vêtements Tyr qu'ils lui ont été fournis de manière gratuite ou dans le cas contraire avec un vêtement aux couleurs du club.

b. Les devoirs du TOAC Natation*

- Le TOAC Natation exige une participation à au moins trois compétitions au cours de l'année sportive pour les nageurs du groupe Pré-Masters & Masters (ce dernier groupe a pour objectif de préparer les Championnats de France). Aucune participation physique aux compétitions n'est exigée aux nageurs du groupe "Adultes Entraînement".
- Le TOAC Natation prend en charge les frais d'engagements des nageurs aux compétitions départementales, régionales, inter-régionales, nationales inscrites sur le calendrier du club mis en ligne, dans la mesure où les officiels du club requis pour la compétition seront désignés et seront présents.
- Pour les compétitions non inscrites au calendrier du club, la prise en charge des engagements, déplacements, restauration et hébergement est à charge du nageur, ainsi que toute l'organisation afférente.
- Les modalités de remboursement des frais de déplacement lors de compétitions régionales, interrégionales, nationales sont votées en Conseil d'Administration. Pour la saison 2016-2017, ces modalités comprennent, sur présentation des factures :

- Prise en charge des frais kilométrique + péage : minimum 3 personnes par voiture (compétitions régionales uniquement) avec frais kilométrique selon le barème suivant : 0,299 € / kilomètre.

- Pour le Championnat de France Interclubs des Maîtres le club organise et prend en charge le déplacement de l'équipe sélectionnée.

- Prise en charge de l'hébergement plafonnée à 15 € / nuit par personne pour :

- les championnats de France été et hiver Maîtres
- les championnats de France Interclubs des Maîtres
- les championnats de France Elite et N1/N2 pour les Handisports.

Un exemplaire de la [feuille de demande de remboursement](#) des frais de déplacement est disponible sur le site toacnatation.com.

- Le TOAC Natation fournit à ses membres le bonnet aux couleurs du club, et peut occasionnellement proposer à des tarifs compétitifs des équipements aux couleurs du club (veste de survêtement, short, k-ways, serviette, sac(s), maillot de bain, etc.)

** Sous réserve du respect de l'article relatif aux Interclubs*

3. Officiels

- Le TOAC est un club, ce n'est ni une entreprise, ni un service public, c'est une association, et toute association, même sportive, nécessite des bénévoles. Les bénévoles nécessaires au bon déroulement des compétitions sont les officiels. Chaque club se doit de fournir un certain quota d'officiels par compétition (précisé dans chaque programme). Exemple : pour les compétitions départementales par réunion (autrement dit par ½ journée) : 1 officiel de 2 à 5 nageurs, 2 officiels de 6 à 25 nageurs et 3 officiels pour plus de 26 nageurs, 1 officiel par équipe pour les interclubs.
- Dorénavant en compétition Maître un officiel ne peut être nageur. Pour conserver la qualité de service fournit par le club (notamment l'aspect financier), la section Maîtres a donc besoin de bénévoles. Plus nous serons nombreux, moins nous doublerons compétitions/officiels et meilleur sera l'intérêt du bureau sur notre section. Il est fortement recommandé aux Pré-Masters & Masters de passer officiel C. Les frais liés à la formation seront à la charge du club et un équipement officiel sera gratuitement fourni. On a besoin de vous... En outre, comme indiqué dans le règlement intérieur, un bénévole assidu se voit offrir une réduction de cotisation l'année suivante.
- Le club se réserve le droit de ne pas engager les nageurs (sauf les officiels ayant déjà officié pour le club au cours de la saison) dans une compétition tant que les officiels requis ne seront pas désignés par réunion.
Plus le nombre d'officiels sera élevé, moins de réunions vous seront demandées

4. Entraînements

- Les jours et horaires d'entraînement sont indiqués en début de saison et/ou au moment de l'inscription par l'entraîneur et mis en place par le conseil d'administration.
- En fonction des périodes (vacances scolaires, ...), les lieux et horaires peuvent être ponctuellement modifiés. Dans ce cas, le plus souvent, un mail de l'entraîneur informe les nageurs et le site du club est également mis à jour.

5. Communication

- Le bureau du TOAC Natation reste exclusivement maître de la communication vers l'extérieur. Toute démarche personnelle de communication est strictement interdite sauf si elle a été concertée avec le bureau.
- La section Maîtres est présente sur les réseaux sociaux (Facebook, tapez Maîtres du TOAC Natation)
- La communication faisant partie intégrante de la progression et, par la suite de la performance, l'entraîneur pourra se rendre disponible à la demande du nageur pour un entretien individuel.

Rejoignez-nous.

Les Maîtres, les Handisports et les Adultes Compétiteurs du TOAC vous attendent pour une saison pleine de réussite et de plaisir.

Toulouse le : xx/10/2016

Le Président
Mr Richard SAMOUILHAN

